

**COMPTE RENDU DU CONSEIL d'ADMINISTRATION****du mardi 24 janvier 2017**

Le quorum étant atteint (21 membres présents), Monsieur Royer ouvre la séance à 17h30. M. Poulain, Enseignant, est désigné secrétaire de séance. Le compte-rendu du CA précédent (portant essentiellement sur le budget) est adopté à l'unanimité. Monsieur le Principal présente l'ordre du jour.

**Utilisation de la D.G.H.**

L'utilisation des moyens horaires attribués par l'académie à l'établissement. Il rappelle le contexte académique : avec un contexte social fort (indice de pauvreté et taux de chômage élevés, forte poussée démographique), la politique académique vise à rattraper le retard en quantité de personnel affecté (surtout en primaire et en lycée).

M. Royer indique également que l'utilisation de ces moyens se fait en cohérence avec le projet d'établissement («la réussite pour tous, la réussite pour chacun») et dans une volonté d'accompagnement des élèves (personnalisation et diversification).

Il est rappelé qu'en 2015, la moyenne était de 29,5 h / classe ; qu'en 2016, elle était de 30,1 et que pour l'année à venir, elle sera de 30 h/classe.

Il est précisé par ailleurs, que la réforme du collège fixe l'horaire par classe à 26 heures par semaine, ce qui fait que l'établissement dispose d'une marge de 4 heures hebdomadaires par classe.

A ce moment de son développement, le chef d'établissement précise les prévisions d'effectifs pour l'année 2017 – 2018 (chiffres validés par l'Inspection Académique) :

- 181 élèves en 6ème
- 195 élèves en 5ème
- 190 élèves en 4ème
- 200 élèves en 3ème

Les effectifs de l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.) sont inclus dans les effectifs classe. L'U.L.I.S., récemment créée, permet le maintien de 7 divisions en 6ème. M. Royer en profite pour souligner le très bon fonctionnement de ce dispositif et le très bon taux d'inclusion des élèves.

Un bref rappel des horaires nationaux par classe est effectué puis Mme Sylla, Enseignante, informe les parents d'élèves sur le sens du dispositif d'Accompagnement Personnalisé (A.P.) (« prendre en compte des différences des élèves») et sur l'objectif des E.P.I. (Enseignements pratiques Interdisciplinaires) : « décloisonner les matières pour donner plus de sens aux travaux disciplinaires ».

M. Royer précise les moyens horaires dédiés à l'A.P. : 2 classes / 3 groupes ; 3h en 6ème, 1h en 5ème, 1h en 4ème, 2h en 3ème et rapporte le sentiment exprimé par le corps enseignant en conseil pédagogique : « c'est plus confortable ».

Revenant à la DHG (dotation horaire attribuée à l'établissement donc), puisque le collège gagne une division par rapport à 2016 – 2017, il constate qu'il n'y a pas de perte de poste, seulement quelques postes partagés avec cependant un taux d'heures supplémentaires de 5 % « seulement » contre 7 % ordinairement. M. Royer y voit là la concrétisation de l'engagement gouvernemental sur les créations de postes dans l'Education Nationale.

La dotation pour le collège Marcel Pagnol est de 841h dont 47h supplémentaires, plus 129,5h pour la SEGPA (Section d'Enseignement Professionnel Adapté), plus 21h pour l'U.L.I.S.

Le Principal estime que ces moyens permettront effectivement au collège de fonctionner sans avoir à partager des classes entre professeurs de la même discipline. Seules inconnues : les temps partiels et les partages de poste.

La bilangue allemand, dite de continuité persiste si l'allemand est enseigné au primaire. Un collègue d'allemand va d'ailleurs intervenir en CM2 à Sérignan.

Le latin doit persister : 5h sont prises sur la marge de l'établissement et un E.P.I. devra être mis en œuvre l'an prochain (langues et cultures de l'Antiquité). 3h sont destinées aux Arts plastiques.

M. Michaud, Directeur adjoint de la S.E.G.P.A., se voit alors confier la parole : le volume horaire reste inchangé mais il annonce que, « dans le futur », la SEGPA commencera en fin de cycle, c'est à dire en 5ème. Pour l'année à venir, il est préconisé une inclusion des élèves concernés dans les classes de 6ème « ordinaires », au cas par cas, et après validation des équipes pédagogiques.

Mme Sylla souligne alors, puisque le sujet concerne les moyens alloués au collège, le nombre croissant d'A.V.S. (Auxiliaire de Vie scolaire) qui sont une réponse à la prise en compte du handicap dans le cadre scolaire.

**vote de la répartition des moyens : 21 votants, 21 pour**

### **Questions diverses**

Deuxième sujet du soir : l'invitation du Conseil Départemental à visiter la cuisine centrale de Puisserguier. M. Michaud procède à une lecture de ladite invitation avant que M. Royer ne rappelle les grandes lignes de cet épineux sujet avec un postulat de départ : la restauration au collège est sous la responsabilité du Conseil Départemental. Indiquant ses doutes sur la « mobilisation des ressources humaines », il soulève en filigrane le peu de cas que le Conseil Départemental fait de ses agents et de leurs conditions de travail : « quelle plus-value pour les élèves et les agents ? »

En mars, un projet doit être soumis à la direction du collège et aux agents. En substance, celui-ci prévoit une circulation inversée à celle qui existe actuellement car la plonge, en l'état, pose problème. Ainsi, la chaîne de distribution serait plus longue et la plonge plus confortable. Par ailleurs, le fait d'inverser entrée et sortie du réfectoire pose le problème de l'isolation thermique du lieu.

Mme Carratié, agent TOS, indique avec force combien les agents se sentent tenus à l'écart de toute décision alors qu'ils sont concernés au premier chef par ces modifications architecturales. De même, M. Debaille, Principal-adjoint, demande si, comme le pratique la cuisine centrale d'Agde, il sera possible d'améliorer les plats. Une visite filée et individuelle de l'UPC de Puisserguier est suggérée.

Enfin, M. Michaud informe l'assistance que la SEGPA est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage.

La séance est levée à 18 h32.